

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 31 janvier 2018, à 17 h 30, au 1130, route de l'Église, Québec, à la salle RC-19.

Sont présents : Rémy NORMAND, président  
Jonatan JULIEN, vice-président  
France BILODEAU  
Yvan BOURDEAU  
Geneviève HAMELIN  
Liguori HINSE  
Gaétan PAGEAU  
Myriam RÉGNIER  
Annie SANFAÇON  
Dominique TANGUAY

Sont absents : Marie-Josée SAVARD  
Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

### 1. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 18-1

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, appuyée par M<sup>me</sup> Myriam Régnier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

### 2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

### 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 novembre 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

#### Résolution 18-2

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 29 novembre 2017, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

### 4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 décembre 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

### **Résolution 18-3**

Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 7 décembre 2017, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

## **5. Dossiers soumis au conseil d'administration**

### **DG-2018-001 Adoption du calendrier des assemblées ordinaires pour l'année 2018 incluant l'assemblée de janvier 2019**

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 17-4, du 25 janvier 2017, le conseil d'administration du RTC fixait au 31 janvier 2018, à 17 h 30, la première assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC à être tenue publiquement au cours de la présente année;

CONSIDÉRANT l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

CONSIDÉRANT qu'il est également opportun, en prévision de l'adoption du calendrier des assemblées ordinaires de l'année 2019, de fixer la date de l'assemblée du mois de janvier 2019;

### **Résolution 18-4**

Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu :

- d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration du RTC à être tenues publiquement à la salle RC-19 de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, 1130, route de l'Église, Québec, pour l'année 2018, comme suit:

Le mercredi 28 février 2018	17 h 30
Le mercredi 28 mars 2018	17 h 30
Le mercredi 25 avril 2018	17 h 30
Le mercredi 30 mai 2018	17 h 30
Le mercredi 20 juin 2018	17 h 30
Le mercredi 29 août 2018	17 h 30
Le mercredi 26 septembre 2018	17 h 30
Le mercredi 31 octobre 2018	17 h 30
Le mercredi 28 novembre 2018	17 h 30

- de fixer au 30 janvier 2019, à 17 h 30, l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC à être tenue publiquement à la salle RC-19 de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, 1130, route de l'Église, Québec;
- de publier, dans les quinze (15) jours qui suivent la présente assemblée, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis indiquant les dates, heures et lieux des assemblées ordinaires du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

### **DSA-2018-001 Autorisation de dépenses – services professionnels**

### **Résolution 18-5**

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin, il est résolu d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant l'obtention de services professionnels dans le domaine des communications, du marketing et service de placement média à intervenir avec Cossette Communication inc., d'une somme n'excédant pas 1 000 000 \$, plus les taxes applicables, pour une période initiale de deux (2) ans, et d'une somme n'excédant pas 500 000 \$, plus les taxes applicables, pour chacune des deux (2) années d'option de renouvellement, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu

de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

## **6. Divers**

### **Déplacement du directeur des technologies et des projets – congrès de l'Union internationale des transports publics (UITP)**

Monsieur le président annonce la participation du directeur des technologies et des projets, M. Christian Lebeuf, au congrès de l'UITP en Allemagne, du 6 au 8 mars 2018.

M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin invite les gens présents à bénéficier des services du Réseau de transport de la Capitale pour participer aux activités du Carnaval de Québec. Elle rappelle l'existence du privilège famille qui permet aux enfants de voyager gratuitement, les fins de semaine, lorsqu'ils sont accompagnés d'un adulte.

## **7. Période d'intervention des membres du conseil**

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

## **8. Levée de la séance**

*La séance est levée à 18 h.*

---

Rémy Normand, président

---

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale